

# Ville de CABOURG

## Lotissement Communal

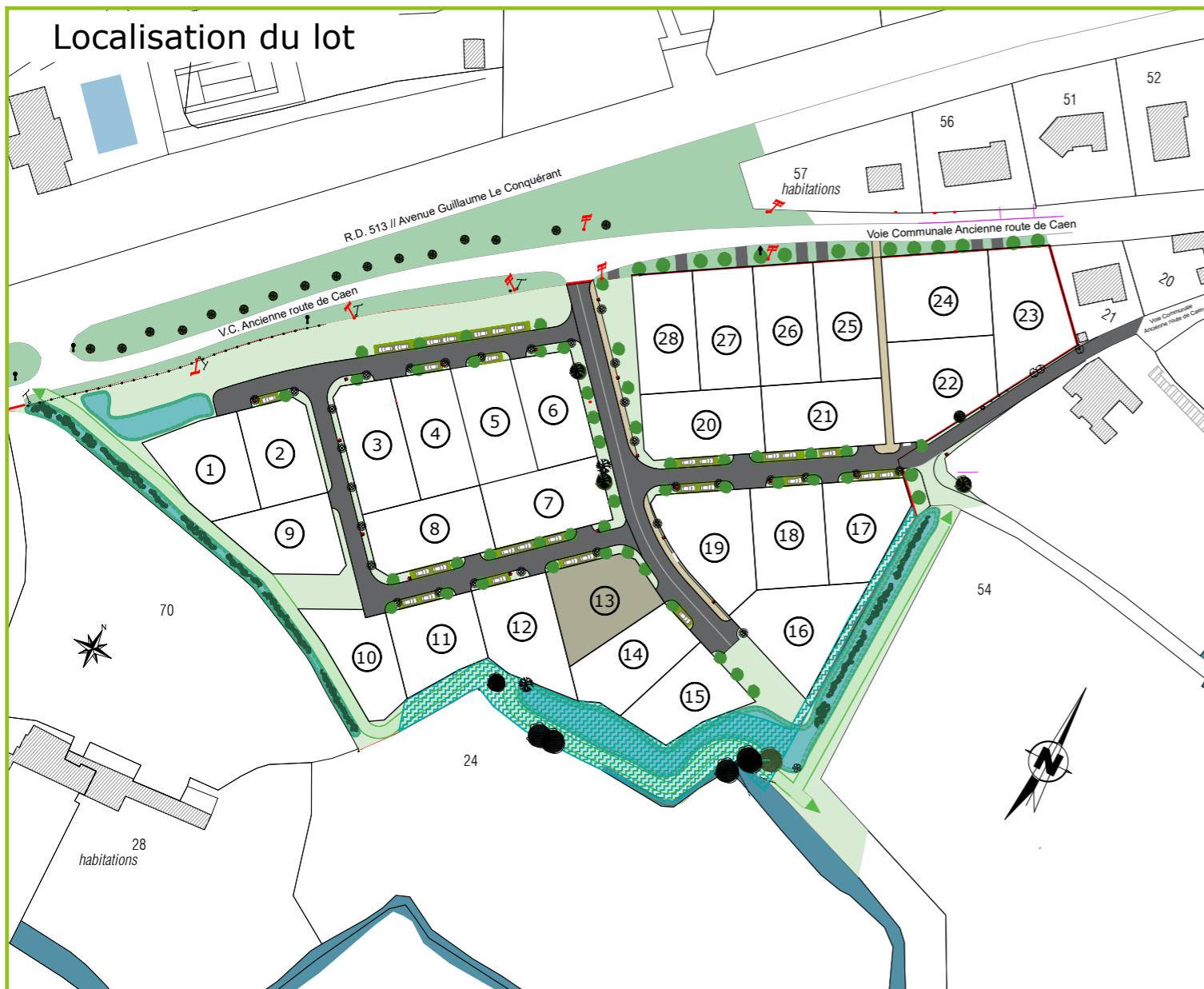
### " LE CLOS FLEURI "

## PLAN DE VENTE

### LOT n° 13

Référence cadastrale : Section AV n°87, 99 et 112  
 Superficie mesurée : 477 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max. : 181,32 m<sup>2</sup>

Permis d'aménager : PA 014 117 22 D0001  
 délivré le 02/05/2022.  
 Permis d'aménager modificatif : PA 014  
 117 22 D0001 M01 délivré le 21/07/2023.



Echelle : 1/1500



Echelle : 1/250

### Légende

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  | Limite de lot   |  | Branchement Eau Potable   |
|  | Côte du lot   |  | Branchement Coffret E.R.D.F.  |
|  | Côte d'aimantation  |  | Branchement Télécom   |
|  | Côte d'altimétrie de référence  |  | Branchement Ass. Eaux Pluviales   |
|  | Pour mémoire, Côte d'inondation en vigueur = +4.60ngf   |  | Branchement Ass. Eaux Usées   |
|  | ACCÈS AUTOMOBILE<br>Largeur 3.00m, allée circulaire dans le prolongement.   |  | Sens de faitage obligatoire, correspondant à la façade la plus longue de la maison.   |
|  | PORTAIL D'ACCÈS<br>compris coffret technique (largeur 1.00m) intégrant la boîte aux lettres   |  | Sens du monopente obligatoire, ligne de faitage et flèche vers le point bas à respecter.  |
|  | LIMITE PRIVE / PUBLIC SUR VOIRIE<br>Haie bocagère plantée par l'aménageur. Clôture en grillage simple torsion, positionnée à 80cm de la limite parcellaire. |  | volume principal  |
|  | LIMITE PRIVE / PUBLIC HORS VOIRIE<br>Haie bocagère plantée par l'aménageur. Clôture en ganivelles, positionnée à 80cm de la limite parcellaire.             |  | volume secondaire   |
|  | Arbre existant à conserver  |  | volume secondaire spécifique  |
|  | Borne OGE nouvelle plantée le 10 octobre 2023   |  | débords de toit obligatoire sur double pan (30cm minimum)   |
|  |   |  | possibilité de construire dans cette emprise:<br>-Toiture-terrasse avec acrotère à 3.50m maximum<br>-Pente de toiture ≤ 10° (monopan ou double-pan) avec hauteur d'égout à 3.00m maximum. Pas de sens de faitage. |
|  |   |  | aimantation obligatoire   |

Gabarit D marais

#### NOTA:

- La localisation des branchements est établi suivant les plans de récolement fourni le 23/10/2023 par M. Igor PATRY "CABOURG\_LOT-CLOS-FLEURY\_RECOL-COMPLET" et "Cabourg-Clos-Fleuri-REC.V0"
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les limites de propriétés avec les propriétaires riverains sont définitives suivant la réunion amiable et contradictoire du 25/04/2023.
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69